

# « M. Dulong fait-il une enquête ou une autopsie ? » Un discours expert comme catalyseur dans la circulation d'idéologies linguistiques au Manitoba (1963-1964)

Isabelle C. Monnin and Sandrine Hallion

Number 42-43, Fall 2016, Spring 2017

Les idéologies linguistiques dans la presse francophone canadienne : approches critiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054036ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054036ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

## ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Monnin, I. C. & Hallion, S. (2016). « M. Dulong fait-il une enquête ou une autopsie ? » Un discours expert comme catalyseur dans la circulation d'idéologies linguistiques au Manitoba (1963-1964). *Francophonies d'Amérique*, (42-43), 69–104. <https://doi.org/10.7202/1054036ar>

## Article abstract

*The present article explores the linguistic ideologies surrounding the place of French and Canada's linguistic duality in Manitoba at the beginning of the 1960s. It is based on data drawn from a corpus of journalistic texts originating in the weekly publication La Liberté et le Patriote and from archival sources at two Franco-Manitoban institutions, the Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba and the Collège de Saint-Boniface. The article examines several of the difficulties facing the Francophone community of the period and the resulting concerns experienced by leaders within the community. Discussed as well is the role played by the Québécois linguist Gaston Dulong who was invited in the spring of 1963 to report to community leaders concerning the state of the language and of French culture in the province. Of particular importance will be an analysis of the expert testimony that emerged from Dulong's visit in Manitoba and which functioned as a catalyst in the circulation and the development of linguistic ideologies in Francophone Manitoba at the beginning of the 1960s.*

« M. Dulong fait-il une enquête ou une autopsie<sup>1</sup> ? »  
Un discours expert comme catalyseur dans la circulation  
d'idéologies linguistiques au Manitoba (1963-1964)

**Isabelle C. Monnin**, Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

**Sandrine Hallion**, Université de Saint-Boniface

## 1. Introduction

UN LARGE RÉSEAU INSTITUTIONNEL, parrainé par l'Église catholique, a assuré la cohésion du groupe canadien-français et le maintien de la langue française à l'échelle du Canada durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle (Martel, 1997). L'une des principales transformations qui touchent le Canada français durant les années 1960 est le démantèlement progressif – et, plus tard, la laïcisation – de ce réseau. Cette transformation est entamée dès le début de la décennie en raison de bouleversements qui modifient le paysage politique du Québec et s'inscrit dans un mouvement plus large de changements sociopolitiques et culturels à l'échelle du Canada. En effet, les questions liées à l'état du pays et à l'identité canadienne fusent, alimentées par le centenaire de la Confédération, qui approche à grands pas, ainsi que par des inquiétudes concernant l'unité nationale, menacée par la montée du nationalisme québécois. Ces changements ont un impact sur l'aménagement du français : en une décennie, la responsabilité du maintien de la langue française au Canada passe de l'Église catholique à l'État (Allaire, 1993 ; Heller, 1996, 1999) et une modification du cadre idéologique s'opère quant à l'avenir de l'aménagement du français au pays, amorcé par le lancement de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme<sup>2</sup> en 1963.

En ce qui concerne la question du maintien et de l'aménagement du français, deux visions entrent en conflit dans les discours politiques et

---

<sup>1</sup> Cette citation est tirée de notre corpus de presse (n° 4). Le numéro entre parenthèses renvoie à la section « Corpus de presse » dans la bibliographie.

<sup>2</sup> Ci-après la Commission ou la commission BB.

médiatiques canadiens dès le début des années 1960. Alors que le Québec connaît une montée du mouvement nationaliste, qui prône un État séparé unilingue, les travaux de la Commission visent à proposer une nouvelle image du Canada, qui deviendrait alors un État bilingue. Cette vision permettrait au Canada de s'éloigner du giron de l'Empire britannique, de se distinguer de son voisin du Sud et de renforcer l'unité nationale (Heller, 1999). Ainsi, les tensions entre les deux groupes fondateurs font des questions liées à l'aménagement linguistique un enjeu capital.

Dans cet article, nous nous proposons d'observer les idéologies linguistiques au Manitoba qui entourent l'aménagement du français et la dualité canadienne au début de la décennie 1960. À cette époque, l'élite canadienne-française du Manitoba s'interroge sur l'avenir du groupe français et sur celui de la langue française dans la province (Hébert, 2012; Turenne, 2014). La communauté francophone fait face à plusieurs défis qui inquiètent l'élite locale, notamment la qualité et la pérennité du milieu scolaire franco-manitobain, la qualité du français des Franco-Manitobains et la situation minoritaire du groupe français par rapport au groupe anglophone. C'est dans ce contexte qu'au printemps 1963, le professeur québécois Gaston Dulong, dialectologue<sup>3</sup> et ancien président de la Société du parler français au Canada de 1955 à 1961 (Mercier, 2002; Gendron, 2006), est sollicité afin d'éclairer l'élite dirigeante du Manitoba français sur l'état de la langue et de la culture françaises dans la province. Il s'y rendra en mai 1963 pour réaliser une enquête et rédigera par la suite un rapport.

Par l'intermédiaire de l'analyse d'un corpus de presse issu de l'hebdomadaire *La Liberté et le Patriote*<sup>4</sup> et de sources archivistiques provenant de deux institutions du Manitoba français, l'Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba<sup>5</sup> et le Collège de Saint-Boniface<sup>6</sup>, nous examinerons les trois défis mentionnés ci-dessus et les inquiétudes qu'ils engendrent au sein de l'élite franco-manitobaine à l'époque. Plus particulièrement, nous étudierons l'influence qu'a eue le séjour au Mani-

---

<sup>3</sup> Dans la suite de cet article, nous préférons utiliser la dénomination générique « linguiste » pour désigner Gaston Dulong dans la mesure où c'est celle que l'on retrouve dans le corpus de presse à l'étude.

<sup>4</sup> Ci-après *La Liberté* ou *LLP*.

<sup>5</sup> Ci-après l'AECFM ou l'Association.

<sup>6</sup> Ci-après le CSB ou le Collège.

toba de ce linguiste québécois en 1963 et le discours expert qui en découle, lequel a joué un rôle catalyseur dans la circulation et la mise au jour des idéologies linguistiques au Manitoba français en ce début de décennie.

## 2. Les acteurs institutionnels

Jusqu'aux années 1960, l'Église catholique est garante du maintien de la langue et de la culture françaises au Canada et, au début de la décennie, elle chapeaute encore le réseau institutionnel canadien-français. Grâce à ce réseau d'associations et d'organisations, à vocation et à mission diverses, les communautés de langue française et de religion catholique (catégories encore indissociables l'une de l'autre à l'époque) sont interreliées d'un bout à l'autre du pays. Il permet aux Canadiens français de se réunir, d'être éduqués en français et de se doter de moyens de pression pour défendre leurs intérêts au sein de la Confédération.

Il convient de rappeler que les sièges sociaux des organismes membres de ce réseau étaient généralement situés au Québec. Il reste qu'une certaine autonomie existe dans certains secteurs, par exemple celui de l'éducation, qui demeure essentiellement du ressort des provinces et des associations provinciales (Martel, 1997). Cependant, l'idéologie dominante, émanant du Québec, est véhiculée dans les communautés situées hors de ses frontières provinciales (Allaire, 2004).

Le Conseil de la Vie française en Amérique<sup>7</sup> est l'une des institutions pancanadiennes qui s'inscrivent dans ce réseau. Au Manitoba, l'AECFM et le CSB jouent un rôle important dans le maintien de la langue française dans la province. Ces trois instances, dont nous présentons dans cette section les principales caractéristiques, seront des acteurs dans l'organisation du séjour de Gaston Dulong au Manitoba en 1963.

### 2.1. Au Canada français

Le réseau institutionnel a vu son importance s'accroître dès le début du xx<sup>e</sup> siècle à la suite de l'adoption de diverses lois provinciales qui limitent l'accès à l'éducation en français pour les Canadiens français à travers le pays. Il jouera dès lors un rôle fédérateur et mobilisateur. Examinons, par exemple, le CVFA, qui jouit d'une place importante dans notre article

---

<sup>7</sup> Ci-après le CVFA ou le Conseil.

en raison de son rôle dans le choix de l'expert envoyé sur le terrain. Le Conseil fut fondé en 1937, à la suite du Deuxième Congrès de la langue française. Gratien Allaire en décrit ainsi le fonctionnement :

[Le] Conseil a son siège à Québec, à l'Université Laval, où se trouve son secrétaire permanent, sinon éternel, M<sup>gr</sup> Paul-Émile Gosselin. Le Conseil recrute des membres de toutes les régions de l'Amérique française et il voit son action comme portant sur son ensemble [...]. Ses campagnes sont politiques; elles sont surtout d'appui aux minorités, appui financier comme moral (Allaire, 2004 : 111).

À l'époque étudiée dans notre article et, surtout, dans l'espace discursif examiné, le CVFA fait figure d'autorité au Canada français<sup>8</sup>. Un des éléments les plus marquants de son idéologie est sa croyance ferme en la « vision dualiste de la nature du Canada » et « la promotion » (Martel, 1997 : 76) de cette vision dans son action sociale. En effet, le Conseil considère

[...] la nation canadienne-française comme un des deux peuples fondateurs, alors que certains éléments de la majorité anglophone ne voit [*sic*] dans celle-ci qu'une minorité ethnique et religieuse. Cette évidence amène le Conseil à se servir des tribunes que sont les commissions fédérales d'enquête pour essayer de modifier la conception de la majorité (Martel, 1997 : 76).

Ainsi, comme nous le verrons plus loin, le rôle du CVFA dans l'enquête de Gaston Dulong au Manitoba, réalisée au début des travaux de la commission BB, est révélateur de son idéologie, entretenue et véhiculée depuis sa création et mise en action en 1963 par sa participation aux débats qui s'amorcent autour de la dualité canadienne et de la transformation du discours sur le maintien et l'aménagement du français au Canada.

---

<sup>8</sup> Bien que le CVFA soit encore actif dans les années que nous étudions ici, il convient de souligner que son influence s'est nettement affaiblie au cours de cette décennie. Selon Marcel Martel (1997) et Gratien Allaire (2004), sa perte de vitalité est le résultat d'un manque de renouvellement de ses membres au cours des années 1950. Ainsi, à la fin des années 1960 – et avec tous les changements sociaux que la décennie entraîne – le Conseil n'a plus le dynamisme nécessaire pour représenter de manière substantielle les intérêts des minorités dans les débats idéologiques qui secouent et menacent le Canada français à cette époque. Du moins, il s'agit là de la thèse soutenue par ces deux historiens en ce qui a trait à l'absence relative du CVFA dans les événements entourant les États généraux du Canada français en 1967.

## 2.2. Au Manitoba

Lors de la fondation du Manitoba en 1870, les droits linguistiques et religieux du groupe français sont protégés en raison de l'importance numérique du groupe métis, de langue française et de religion catholique, qui y est majoritaire, et du rôle que ce dernier jouera dans l'édification de la province et dans la rédaction de l'*Acte du Manitoba*. Ainsi, la province du Manitoba, la cinquième à se joindre à la Confédération canadienne, a un statut bilingue lors de sa création.

Entre 1870 et 1890, la province connaît un essor démographique important qui augmente la population de langue anglaise (et protestante), ouvrant la voie à l'élaboration de lois qui visent à interdire l'usage du français et à supprimer les droits du groupe de langue française et de religion catholique. En 1890, une loi fait de l'anglais la seule langue officielle de la province, une autre déconfessionnalise le système scolaire, qui avait été, jusque-là, biconfessionnel (et *de facto* bilingue)<sup>9</sup>.

Au cours de la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle, un autre bouleversement démographique affaiblit le poids des francophones, cette fois au sein du groupe catholique de la province. En effet, une immigration importante venue d'Europe accroît la population catholique non francophone et réduit la légitimité des revendications du groupe français, qui souhaite voir un retour au système scolaire bilingue de 1870. Par souci d'unifier la province, la loi Thornton est adoptée en 1916 : elle interdit l'usage du français et des autres langues, à part l'anglais, comme langue d'enseignement dans les écoles publiques de la province<sup>10</sup>.

Dès lors, le Manitoba s'inscrit dans la lignée des communautés minoritaires de langue française du Canada, telles que les décrit Martel. Cet historien envisage les conflits scolaires comme « mythe[s] fondateur[s] de l'expérience historique du groupe et de son enracinement dans le milieu » (Martel, 1997 : 28). Le quotidien des francophones du Manitoba se

<sup>9</sup> Cette dernière loi sera modifiée en 1896 avec l'accord Laurier-Greenway, mais aura une incidence sur les droits scolaires du groupe français vingt ans plus tard.

<sup>10</sup> Cette question est beaucoup plus complexe et mériterait une description plus longue puisqu'elle est la pierre angulaire des revendications et des mobilisations du groupe français du Manitoba tout au long du xx<sup>e</sup> siècle. Comme elle ne constitue pas l'objet principal de cet article, nous renvoyons le lecteur aux travaux de Gilbert Comeault (1977, 1979) et au mémoire de Paul-Émile Leblanc (1968), qui analysent cette question de manière approfondie.

caractérise dès lors par une culture de « survivance » en vue du maintien de la langue, de la culture française et de la foi catholique; le réseau institutionnel canadien-français sera indispensable à cette « survie ». Au Manitoba, deux institutions phares se démarquent à différents moments de l'histoire de la « survivance » pour orienter et affermir la « lutte », l'AECFM et le CSB.

### 2.2.1. *L'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba*

L'AECFM est créée en 1916 à la suite de l'adoption de la loi Thornton et elle agit comme chef de file de la « résistance » dans la province (Blay, 2016) dans la mesure où l'éducation catholique en français est au cœur des préoccupations de l'élite du Manitoba français. Paul-Émile Leblanc décrit l'AECFM comme « une sorte de ministère de l'enseignement français » (1968 : 2). Son action, toujours selon ce dernier,

[...] s'appu[ie] sur trois facteurs : le contrôle des commissions scolaires, que [rend] possible une population homogène, surtout en milieux ruraux ; une forte emprise morale sur le personnel enseignant, ce qui [dépend] implicitement d'un fort contrôle clérical ; et l'attitude bienveillante et l'indifférence relative des autorités du ministère de l'éducation [*sic*] (Leblanc, 1968 : 2).

En effet, par l'entremise, entre autres, d'une programmation scolaire en français, du concours annuel de français et d'un réseau de visiteurs d'école et de distribution de manuels en français, l'AECFM joue un rôle de premier plan dans le maintien et la transmission du français au Manitoba (Leblanc, 1968 ; Blay, 2016).

Au début des années 1960, on observe une absence de consensus et des dissensions internes concernant les points sur lesquels il faudrait envisager des changements (Hébert, 2012), dont nous verrons des présages dans notre corpus. Toutefois, lors de la visite de Dulong au Manitoba en 1963, l'AECFM est toujours une institution clé de l'organisation sociale du groupe français et l'un des principaux provignements du réseau institutionnel canadien-français dans la province. Soulignons que l'Association sera remplacée en 1968 par la Société franco-manitobaine, ce qui élargira l'éventail des revendications de la communauté francophone du Manitoba, revendications jusque-là limitées aux droits scolaires<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> La Société franco-manitobaine est devenue la Société de la francophonie manitobaine en mai 2017 tout en conservant, pour l'essentiel, le mandat qui lui avait été confié en 1968.

### 2.2.2. Le Collège de Saint-Boniface

Dès sa fondation en 1855, le CSB participe pleinement au réseau institutionnel canadien-français en chapeautant l'éducation de l'élite franco-manitobaine et en formant « la crème de la crème jugée nécessaire pour que fonctionne au mieux la petite société canadienne-française du Manitoba », selon l'interprétation de Bernard Bocquel (1996 : 317)<sup>12</sup>. En 1962, « un conseil d'«aviseurs» est créé pour assister la direction du Collège. Composé de religieux et de laïcs » (Pelchat, 2008 : 113), ce nouveau conseil laisse présager le début d'une vague de laïcisation qui gagne la communauté de langue française du Manitoba dès la fin des années 1960 (Hébert, 2012 ; Monnin, 2018).

Durant les années 1960, le Collège reste le chef de file de l'éducation en français et continue de former une relève dont les membres deviendront « les nouveaux leaders, cette fois [contestataires] de l'ordre établi » (Léveillé, 2012 : 138). En effet, l'éveil social qui touche le Manitoba français à cette époque trouve une résonance chez les Jésuites du CSB, plusieurs d'entre eux venant du Québec où les idées portées par la Révolution tranquille progressent (Hébert, 2012 ; Léveillé, 2012). Ils développent l'esprit critique des collégiens en valorisant des initiatives scolaires et parascolaires, tel le journal étudiant *Frontières*. Celui-ci offre à la relève un espace de discussion et une occasion de faire ses « premières armes » en journalisme (Léveillé, 2012 : 139). Nous pensons en particulier à Bernard Mulaire, concepteur de « caricatures cinglantes [qui] ont capté en moins de mille mots les faits saillants de la révolution [tranquille au Manitoba français] » (Léveillé, 2012 : 152). Certaines de ces caricatures viendront illustrer l'analyse des discours en circulation que nous présentons dans cet article.

Même si cette institution est bien établie dans la communauté, au printemps 1963, l'heure est au changement et l'administration du Collège se questionne sur son avenir. C'est dans ce contexte qu'elle commanditera l'enquête sur l'état du français au Manitoba, qui amènera Gaston Dulong dans la province en mai 1963.

<sup>12</sup> Le Collège accueille aussi l'Association des Anciens, qui publie des bulletins, prépare des rencontres et des conférences et permet aux anciens collégiens de conserver des liens et de développer un réseau à travers le pays. Certains membres de cette association réagirent à la visite de Dulong. Nous verrons des traces de ces réactions dans notre corpus.



### 3. La visite de Gaston Dulong au Manitoba

#### 3.1. Contexte

Si les statistiques du recensement de 1961 montrent une augmentation en nombre absolu de la population ayant le français comme langue maternelle, sa proportion par rapport à la population totale est toutefois en diminution dans la province, ce qui pourrait refléter une accélération de l'assimilation du groupe minoritaire qui se serait amorcée dans les années d'après-guerre (Hébert et Bilodeau, 1987). Les données du recensement<sup>13</sup> divisent l'élite canadienne-française du Manitoba. Elles confirment les inquiétudes d'une partie de cette élite quant à l'avenir du français dans la province (n° 1<sup>14</sup>). En revanche, certains de ses membres se montrent confiants face à l'avenir et font montre d'un « optimisme exagéré » (Mulaire, 2016 : 37), comme l'illustre la caricature suivante de Bernard Mulaire (figure 1).

Par ailleurs, en ce début de décennie, on constate que le système scolaire en place au Manitoba, qui doit assurer la « survie » de la langue chez les Canadiens français, loin de freiner l'anglicisation de la jeunesse, semble au contraire y contribuer depuis l'après-guerre. Il faut donc trouver les moyens de faire une plus grande place au français à l'école. Les autorités du Collège s'interrogent, quant à elles, sur la pérennité de leur institution dans un contexte anglicisant et sur le niveau de préparation des élèves susceptibles d'entamer des études universitaires en français<sup>15</sup>; leur questionnement touche donc également à la qualité du français des élèves et des étudiants. Enfin, elles se demandent comment gérer la présence incontournable de la langue anglaise dans la vie publique et professionnelle au Manitoba et le bilinguisme de fait de la population francophone sans que la pratique quotidienne de l'anglais constitue un facteur d'assimilation.

C'est dans ce contexte général que le Collège demande « de faire conduire une enquête avec l'aide du CVFA, sur la situation du français

---

<sup>13</sup> Voir, notamment, Martel (1997) pour une discussion plus approfondie sur le recensement de 1961.

<sup>14</sup> Voir la section « Corpus de presse » dans la bibliographie pour la référence complète.

<sup>15</sup> Correspondance, Guy Fortier (s.j.) à Gaston Dulong, 19 mars 1963, Université de Saint-Boniface (ci-après USB), Fonds Collège des Jésuites (ci-après Fonds CJ), A017-015-005.



FIGURE 1 – « Un homme et son péché » (Mulaire, 2016 : 37), caricature publiée originalement dans *The St. Boniface Courier*, 14 octobre 1964, p. 3.

au Manitoba<sup>16</sup> » et qu'il reçoit l'aval de l'AECFM. En faisant appel à un expert, le Collège souhaite recueillir des données pour établir un portrait qualitatif de la communauté francophone du Manitoba. Ce portrait permettrait de mieux comprendre la réalité linguistique et culturelle que

<sup>16</sup> « PV de la réunion du 10 avril 1963 », Société historique de Saint-Boniface (ci-après SHSB), Fonds Raymond Bernier (ci-après Fonds RB), 0069/534/39/6-16.

vivent les jeunes et leur usage réel du français, ainsi que « d'orienter d'une manière plus scientifique [son] action future<sup>17</sup> ».

### 3.2. *Ce que (ne) nous content (pas) les archives*

Gaston Dulong, professeur de linguistique à l'Université Laval, est identifié par le CVFA pour mener cette enquête et son voyage sera financé en partie par cet organisme<sup>18</sup>. Il se rendra au Manitoba en mai 1963 pour faire passer une série de tests en milieu scolaire, similaires à ceux administrés dans d'autres parties du pays, inscrivant ainsi ses préoccupations dans un mouvement touchant tout le Canada français durant les années 1960 quant à l'état de l'enseignement du français (Desbiens, 1960).

La correspondance entre le rectorat du Collège et le linguiste, avant l'arrivée de ce dernier au Manitoba, révèle les attentes du Collège concernant son enquête. Le recteur mentionne, en effet, dans sa lettre adressée à Dulong le 19 mars 1963, que la nature de cette enquête devrait être « un sondage d'ordre sociologique<sup>19</sup> ». Il ajoute qu'« il s'agit moins de connaître la qualité de la langue comme telle que d'évaluer la culture et la langue française [*sic*] du milieu d'où le Collège puise ses élèves<sup>20</sup> ».

Dans sa réponse au recteur le 11 avril 1963, Gaston Dulong décrit ainsi l'enquête qu'il prévoit mener : « Je me propose de faire faire des tests en tout semblables à ceux que l'on a déjà fait passer en France, au Nouveau-Brunswick... tests que nous ferons passer sous peu dans les milieux scolaires du Québec. Nous aurons ainsi des éléments comparables qui éclaireront sûrement<sup>21</sup>. »

On pourrait s'étonner que le CVFA ait choisi Gaston Dulong, linguiste, pour mener une étude que le Collège voulait surtout sociologique. Notons toutefois que le CVFA a une autorité difficilement contestable

<sup>17</sup> Correspondance, Guy Fortier (s.j.) à Gaston Dulong, 19 mars 1963, USB, Fonds CJ, A017-015-005.

<sup>18</sup> Correspondance, Paul-Émile Gosselin (prêtre) à Guy Fortier (s.j.), 27 février 1963, USB, Fonds CJ, A017-015-005.

<sup>19</sup> Correspondance, Guy Fortier (s.j.) à Gaston Dulong, 19 mars 1963, USB, Fonds CJ, A017-015-005; souligné dans le texte original.

<sup>20</sup> Correspondance, Guy Fortier (s.j.) à Gaston Dulong, 19 mars 1963, USB, Fonds CJ, A017-015-005.

<sup>21</sup> Correspondance, Gaston Dulong à Guy Fortier (s.j.), 11 avril 1963, USB, Fonds CJ, A017-015-005.

au sein du réseau institutionnel canadien-français. Par ailleurs, le rôle de Gaston Dulong à la Société du parler français au Canada et à l'Office québécois de la langue française<sup>22</sup> lui confère la légitimité nécessaire pour entreprendre une étude portant sur la réalité linguistique du groupe français au Manitoba, d'autant plus qu'il vient de mener des enquêtes dans d'autres milieux canadiens-français, comme en Acadie.

De fait, la méthodologie employée par Gaston Dulong pour mener son étude ne correspondra pas aux attentes du Collège. Le séjour de cinq semaines de Dulong au Manitoba débouchera sur une collecte de données dans des écoles françaises, lesquelles viennent augmenter un travail comparatif déjà entamé dans d'autres localités francophones<sup>23</sup>. Par ailleurs, ce séjour conduira à la rédaction d'un court rapport alarmiste de 16 pages, intitulé *L'état actuel du français au Manitoba*, qui sera remis aux instances concernées comme résultat de l'enquête.

Le rapport que Dulong soumet aux autorités qui l'ont commandé n'est cependant pas basé sur l'analyse systématique de son enquête de terrain, dont il dit lui-même qu'« [i]l faudra plusieurs mois avant d'[en] connaître les résultats<sup>24</sup> ». Son rapport n'est donc pas le rapport scientifique attendu. Il constitue plutôt un bilan impressionniste et subjectif de son séjour. Dans l'introduction de la partie consacrée à l'état du français, il explique d'ailleurs sa méthodologie : une relecture de ses notes de terrain et une écoute des enregistrements rapportés du Manitoba lui permettent de partager « l'impression générale et brutale qui se dégage de [s]on enquête<sup>25</sup> ».

---

<sup>22</sup> Le linguiste sera notamment président de la Société de 1955 à 1961 (Mercier, 2002) et représentant de celle-ci à l'Office à partir de 1961 (Gendron, 2006).

<sup>23</sup> Son enquête cible 11 écoles situées dans des communautés de langue française, tant en milieu urbain (Winnipeg et Saint-Boniface) que rural. Elle se compose de deux volets : une enquête orale enregistrée et une enquête lexicologique écrite. Dulong ajoute en outre à son corpus des entrevues avec différents intervenants du milieu scolaire. L'enquête écrite a pour principal objectif de fournir des données pour une étude ultérieure de la disponibilité du vocabulaire des élèves. Dans son rapport, Dulong anticipe certains résultats de ces tests lexicométriques : selon lui, ils permettront de mesurer la richesse et la qualité du vocabulaire des élèves francophones fréquentant les écoles manitobaines.

<sup>24</sup> Gaston Dulong, « L'état du français au Manitoba », USB, Fonds Collection générale (ci-après Fonds CG), P013-002-019, p. 4.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 5.

Les sujets qu'aborde le linguiste dans son rapport touchent diverses thématiques, comme le milieu, les études et les attitudes des jeunes à l'égard du français. Il mentionne, entre autres, que la situation scolaire dans la province est déplorable – le peu de temps accordé à l'étude de cette langue, une heure par jour à cette époque, est particulièrement ciblé – et que l'école a un effet anglicisant sur la jeunesse du fait de l'omniprésence de la langue anglaise dans les institutions scolaires. Selon lui : « L'école que fréquentent les franco-manitobains [*sic*] est une école anglaise qui prépare des unilingues anglais. C'est là un fait brutal. Elle ne prépare même pas des bilingues<sup>26</sup>. »

Dulong termine son rapport en formulant sept recommandations adressées aux dirigeants des organismes de la communauté de langue française du Manitoba. La plupart portent sur la nécessité de trouver les moyens pour que le français occupe de nouveau une place de choix dans la province : l'école doit être le lieu principal d'intervention puisque « le maintien et le développement d'une langue dépendent essentiellement d[elle]<sup>27</sup> ». D'autres recommandations visent, de manière directe, des groupes ou des institutions œuvrant dans la communauté. C'est le cas, par exemple, des Marianistes, « communauté de frères américains » qui, selon lui, « [a] contribué puissamment à angliciser l'atmosphère des écoles<sup>28</sup> ». Dulong conclut de manière émotive et véhémement : « Qu'on les mette dehors! Le plus tôt sera le mieux<sup>29</sup>. » Il déplore également la politique de censure appliquée par l'hebdomadaire de langue française du Manitoba, *La Liberté et le Patriote*.

Afin de contextualiser davantage le séjour de Gaston Dulong au Manitoba, tout en complétant les sources et les documents que nous pouvions rassembler sur l'enquête du linguiste dans la province, nous avons consulté plusieurs fonds d'archives. Nous nous sommes d'abord tournés vers le Fonds Gaston Dulong, conservé aux Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval, à Québec<sup>30</sup>, puisque la description de sa portée et de son contenu précise qu'il contient « une enquête sur

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>30</sup> Nous remercions Valérie Asselin, technicienne en documentation à l'Université Laval, de l'aide qu'elle nous a apportée dans nos recherches.

le français au Manitoba<sup>31</sup> ». Nous pensions donc y retrouver des traces de cette enquête. L'inventaire du fonds que les Archives nous ont fait parvenir ne contient toutefois aucun document recueilli ou relié au Manitoba. Les données brutes de l'enquête écrite ont pourtant fait l'objet d'un dépouillement par Fatima Diallo au début des années 1980 pour son mémoire de maîtrise (Diallo, 1983). Selon Liliane Rodriguez<sup>32</sup>, ces données brutes étaient introuvables lorsqu'elle a cherché à les consulter à l'Université Laval en 1990 (Rodriguez, 2006 : 171)<sup>33</sup>.

Nous avons ensuite consulté le Service du greffe et des archives de la Ville de Québec, où sont conservées les archives du CVFA, afin de connaître le rôle exact que ce dernier avait joué dans l'enquête. Aucune recherche dans les archives ayant pour objet le rapport Dulong n'a porté fruit<sup>34</sup>. Cependant, deux documents ont retenu notre attention puisque, d'après leur titre<sup>35</sup>, ils étaient susceptibles de contenir des données sur le Manitoba; ils n'ont pourtant révélé aucune information sur l'enquête de Dulong<sup>36</sup>.

Comme nous avons trouvé un exemplaire du rapport dans les archives de l'Université de Saint-Boniface<sup>37</sup>, à Winnipeg, nous avons pensé que nous pourrions y découvrir d'autres documents se rapportant à la visite

---

<sup>31</sup> « Fonds Gaston Dulong », sur le site du *Réseau de la diffusion des archives du Québec*, [<http://rdaq.banq.qc.ca/recherche/index.html>].

<sup>32</sup> Liliane Rodriguez, professeure au Département d'études françaises (*French Studies*) de l'Université de Winnipeg, a correspondu avec Gaston Dulong à partir de 1989. Elle entreprenait à cette époque une nouvelle enquête lexicométrique au Manitoba et s'intéressait aux données recueillies plus de trente ans auparavant dans la province. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée des informations qu'elle nous a fournies et des documents qu'elle a partagés avec nous au cours de nos recherches.

<sup>33</sup> Cette information a été confirmée lors d'une rencontre avec Liliane Rodriguez le 18 novembre 2016.

<sup>34</sup> Nous remercions David Tremblay, archiviste au Service du greffe et des archives de la Ville de Québec, de l'aide qu'il nous a apportée dans nos recherches.

<sup>35</sup> « Étude sur le fait français dans l'Ouest canadien » et « Étude sur la situation du français à l'extérieur du Québec ».

<sup>36</sup> Nous sommes conscientes qu'une recherche à distance à partir des inventaires des fonds n'est pas toujours aussi efficace et productive qu'une recherche sur place, mais nous n'avons malheureusement pas pu nous déplacer à Québec pour consulter les archives.

<sup>37</sup> Anciennement Collège de Saint-Boniface, devenu Collège universitaire de Saint-Boniface.

de son auteur. Lors de nouvelles recherches dans ces archives<sup>38</sup>, nous avons en effet découvert la correspondance entre le secrétaire du CVFA, M<sup>gr</sup> Paul-Émile Gosselin, le recteur du Collège à l'époque, R. P. Guy Fortier, s.j., et Gaston Dulong au cours des trois mois qui ont précédé l'arrivée de Dulong au Manitoba : cette correspondance nous a permis de mieux situer le rôle de chaque acteur dans la préparation de l'enquête. Nous avons également consulté plusieurs fonds d'archives au Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface à Winnipeg<sup>39</sup>. Ces recherches nous ont notamment permis de lire les procès-verbaux des réunions du comité exécutif de l'AECFM au cours de l'année de l'enquête de Dulong. En plus de préciser le rôle de l'AECFM dans le recrutement du linguiste, ces procès-verbaux témoignent des attentes des membres du comité exécutif de l'Association quant aux résultats de cette enquête. Dans le but de mieux saisir la circulation des discours sur la langue au Manitoba, catalysés par la visite de Dulong, nous avons décidé d'ajouter à notre corpus de presse les discours institutionnels véhiculés dans ces sources archivistiques.

L'absence de traces concernant l'enquête de Dulong au Manitoba en 1963 dans les archives de l'Université Laval et du CVFA reflète-t-elle les limites de notre méthode de recherche (à distance et non en personne) ou indique-t-elle que cette enquête et le rapport rédigé par le linguiste n'ont pas reçu un très bon accueil? Nous penchons plutôt pour la seconde interprétation. En effet, nous avons vu plus haut que la méthodologie adoptée par le linguiste pour mener son étude ne correspond pas à celle préconisée par le Collège : alors que ce dernier réclame une enquête approfondie de type sociologique, Dulong mène une enquête linguistique et remet un rapport plutôt impressionniste comme résultat de ses recherches. Par ailleurs, nous l'avons dit, certaines recommandations du rapport critiquent ouvertement certaines institutions franco-manitobaines ou certains groupes œuvrant dans le milieu éducatif dans la province. Dans une lettre que Dulong adresse à Liliane Rodriguez en 1989, on peut lire : « Ce rapport a déplu au Conseil et aux grands manitous des franco-manitobains [*sic*]. Conséquence : on

---

<sup>38</sup> Nous remercions Carole Pelchat, archiviste à l'Université de Saint-Boniface, de l'aide qu'elle nous a apportée dans nos recherches.

<sup>39</sup> Nous remercions Julie Reid, archiviste au Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface, de l'aide qu'elle nous a apportée dans nos recherches.

le mit sur les tablettes<sup>40</sup>. » Il semble donc que le document produit par le linguiste, tant par sa forme que par son contenu, n'ait pas répondu aux attentes du CVFA et de l'élite franco-manitobaine. Cela peut expliquer le fait que le rapport n'a pas été conservé dans les archives du Conseil. Nous pouvons aussi comprendre pourquoi l'exemplaire non signé du document disponible dans les archives de l'Université de Saint-Boniface porte la mention « Confidentiel », mention qui ne figure pas sur la photocopie, faite à partir de l'original, que possède Liliane Rodriguez.

En somme, un mystère plane autour de la visite de Dulong et, surtout, autour des retombées de son rapport sur les institutions au Manitoba français. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné et comme nous l'illustrerons dans la section 5, le discours expert du linguiste a servi de catalyseur, au sein de l'élite franco-manitobaine, dans la circulation d'idéologies linguistiques à l'aube de la commission BB. Ce sont celles-ci qui font l'objet de notre étude.

#### 4. Le corpus de presse

Le corpus de presse sélectionné pour appuyer l'analyse que nous proposons à la section 5 est issu des numéros de *La Liberté* publiés en 1963 et en 1964. Dans cette section, nous présentons les articles retenus tout en les contextualisant et en expliquant leur pertinence pour notre propos. Nous examinerons en premier lieu l'espace médiatique de l'époque et, en second lieu, les particularités du corpus de presse étudié.

##### 4.1. *La Liberté et le Patriote en 1963*

*La Liberté*, hebdomadaire de langue française fondé en 1913 par l'archevêque de Saint-Boniface, est dirigé dès sa fondation par les Oblats de Marie-Immaculée. La devise du journal, *Notre foi, notre langue. Dieu et mon droit*, témoigne de son inscription dans l'œuvre de presse catholique (Sénéchal, 2005). En 1963, *LLP* est le seul hebdomadaire de langue française publié au Manitoba. Au cours de la période examinée, il véhicule en général une idéologie relativement orthodoxe, en ligne avec les préceptes de l'Église catholique et du clérico-nationalisme canadien-français (Monnin, 2018). Comme l'écrivent Raymond Hébert et Jean-Guy Vaillancourt, « *until 1965, the dominant ideology of conservation*],

<sup>40</sup> Lettre inédite, Gaston Dulong à Liliane Rodriguez, 21 janvier 1989; souligné dans le texte.



*clericalism and agrarianism] had remained unchallenged within the French community in Manitoba. [...] [T]he mass-media, especially the radio station and the weekly newspaper [...] propounded these traditional values [...]*<sup>41</sup> (Hébert et Vaillancourt, 1971 : 184).

Par ailleurs, bien que *La Liberté* traite de certaines questions d'actualité, la gamme des sujets reste assez étroite – portant surtout sur des questions d'ordre scolaire, linguistique et identitaire – et l'approche préconisée demeure traditionaliste (Monnin, 2018; Hébert, 2012). De surcroît, comme le souligne Jacqueline Blay, « [l]e journal véhicule une vision masculine, rigide et conservatrice du Manitoba français » (2016 : 271).

En parcourant les numéros de 1963 et de 1964, on s'aperçoit rapidement que les sources du journal ne sont pas clairement identifiées. En effet, « la plupart des textes, y compris les éditoriaux, sont anonymes ou signés d'un nom d'emprunt » (Blay, 2016 : 270). Par ailleurs, le fait de retrouver parfois dans certains articles de l'hebdomadaire la mention « Spécial/Exclusif à “La Liberté et le Patriote” » laisse penser que de nombreux articles non signés peuvent être une reproduction de textes parus dans d'autres journaux de l'œuvre de presse catholique ou de journaux du Québec, notamment *L'Action*.

Dans les années 1960, l'idéologie clérico-nationaliste commence à faire l'objet de contestation au Manitoba (Hébert et Vaillancourt, 1971). À partir de septembre 1963, l'effritement de cette idéologie est perceptible à l'intérieur même des pages de *LLP*, notamment par la présence de lettres d'opinion et de certaines rubriques, comme celle intitulée « Opinions », dans lesquelles figurent des articles et des caricatures contestataires qui ne correspondent pas à l'idéologie dominante généralement transmise par le journal (Monnin, 2018).

Il convient de noter qu'à l'époque, *LLP* donne surtout voix à l'élite du Manitoba français. En effet, « *the community's traditional elite [was] composed of the clergy, doctors, lawyers and a few minor bureaucrats [...] [and] was made up of persons who controlled the only newspaper and the only*

<sup>41</sup> « avant 1965, l'idéologie dominante, qui prônait un conservatisme, une tradition agraire et un cléricalisme, n'avait pas été remise en question au sein de la communauté française au Manitoba. Les médias de grande diffusion, en particulier le poste de radio et le journal hebdomadaire, renforçaient ces valeurs traditionnelles. » (Nous traduisons.)

*radio station in the community*<sup>42</sup> » (Hébert et Vaillancourt, 1971 : 183). Il s'agit là d'une contrainte à souligner et d'une réalité que l'on perçoit dans les discours analysés ; on doit ainsi les prendre en compte dans notre étude. L'élite cléricale et laïque du Manitoba est donc au diapason de l'élite canadienne-française de l'Est, notamment représentée dans notre corpus par le CVFA. Comme l'écrit Marcel Martel :

[...] les membres du Conseil écartent la mobilisation populaire, ce qui témoigne d'une certaine conception antidémocratique et paternaliste de l'action politique. Le Conseil, tout comme les dirigeants des associations provinciales, estime que seuls les chefs peuvent veiller au bien-être de la nation (1997 : 76).

Il en découle donc que les discours reproduits et diffusés dans cet hebdomadaire par la rédaction rejoignent les discours de l'élite canadienne-française de l'époque.

Enfin, soulignons que *La Liberté* est vivement critiquée par plusieurs au début des années 1960 et que son contenu fait l'objet de censure (Hébert, 2012), comme le remarque Dulong dans son rapport. Nous verrons en outre que ce rapport, qui semblait pourtant très attendu par l'élite dirigeante, n'a pas fait l'objet de discussion dans notre corpus de presse.

#### 4.2. Établissement du corpus et typologie des publications

Pour la constitution de notre corpus de presse, nous avons consulté les numéros de *LLP* de 1963 et de 1964, tous accessibles dans la banque de données en ligne Peel's Prairie Provinces<sup>43</sup>. En utilisant le mot-clé « dulong », nous avons réuni un corpus de publications qui mentionnent le linguiste et son séjour au Manitoba. Nous avons obtenu 13 notices, dont nous présentons la typologie dans le tableau 1.

---

<sup>42</sup> « l'élite traditionnelle de la communauté regroupait des membres du clergé, des médecins, des avocats, en plus de quelques fonctionnaires de rang peu élevé, parmi lesquels se trouvaient les personnes qui dirigeaient l'unique journal et le seul poste de radio desservant la communauté. » (Nous traduisons.)

<sup>43</sup> Université de l'Alberta, 2003-2009, Peel's Prairie Provinces : La Liberté et le Patriote, [<http://peel.library.ualberta.ca/newspapers/LLP>].

N° article	Date, page, titre	Auteur	Type d'article
1	19 avril 1963, p. 1 « Enquête sur la culture française dans la province du Manitoba »	Conseil de la Vie française en Amérique *	Article informatif (communiqué)
2	10 mai 1963, p. 5 « Enquête d'un professeur de Laval sur la survivance des Franco-Manitobains »	Non signé	Article de fond (reproduction, <i>La Presse</i> )
3	10 mai 1963, p. 8 « Nous sommes à un tournant de notre histoire, nous sentons bien qu'il faut avancer et non reculer »	Léo Rémillard (Président général de l'AECFM)	Article informatif (rapport annuel)
4	17 mai 1963, p. 1 « Enquête et Publicité »	Non signé	Article d'opinion
5	31 mai 1963, p. 7 « Rencontre de M. Dulong »	Association des Anciens du Collège	Article d'opinion (Chronique « Chez les Anciens du Collège »)
6	21 juin 1963, p. 3 Sans titre	R. V.	Lettre d'opinion (« Tribune Libre »)
7	9 août 1963, p. 5 « "Danger au Manitoba" »	Non signé/Jean Hubert, <i>L'Action</i>	Article de fond (reproduction d'un article de Jean Hubert, paru dans <i>L'Action</i> . Commentaires non signés)
8	27 septembre 1963, p. 1 « Le Conseil de la vie française tient sa 27 <sup>e</sup> session de 3 jours »	Non signé	Article informatif
9	4 octobre 1963, p. 1 « Nouveaux membres à la Vie française »	Non signé	Article informatif

10	a. 27 septembre 1963, p. 3 « La culture française au Manitoba – I » b. 4 octobre 1963, p. 3 « La culture française au Manitoba – II »	Alfred Ducharme, s.j.	Article de fond
11	15 mai 1964, p. 14 « Priorité du français pour les francophones »	Gaston Dulong (Professeur à l'Université Laval)	Article de fond
12	19 juin 1964, p. 15 Sans titre	Non signé	Article d'opinion (chronique « Saviez-vous que... »)
13	25 septembre 1964, p. 3 « Pour une fois... nous sommes à l'avant-garde »	Roméo Bédard, o.m.i. (rédacteur en chef de <i>LLP</i> )	Lettre opinion (reproduction, <i>L'Action</i> )

**TABLEAU 1** – Articles du corpus de presse classés selon le type.

\*Bien que cet article ne soit pas signé, dans une lettre que M<sup>gr</sup> Paul-Émile Gosselin adresse au R. P. Guy Fortier, s. j., le 4 avril 1963, il mentionne qu'il « [a] préparé un communiqué aux journaux pour annoncer [l']enquête sur le français, au Manitoba » (Correspondance, Paul-Émile Gosselin (prêtre) à Guy Fortier (s.j.), 4 avril 1963, Université de Saint-Boniface, Fonds Collège des Jésuites, A017-015-005).

Pour 1963, année de la visite de Gaston Dulong, nous avons accès à un plus grand nombre de publications; en effet, on en compte dix. Pour l'année suivante, on n'en compte que trois, l'effet de sa visite s'estompant probablement au fil des mois.

Nous avons séparé les publications retenues dans notre corpus en quatre catégories, chacune regroupant différents types d'articles. Les articles de fond, au nombre de quatre, se distinguent par leur longueur et analysent de manière approfondie un phénomène ou un événement. Les articles informatifs (communiqués, rapports annuels, comptes rendus d'événements), au nombre de quatre, se caractérisent par un contenu descriptif dépourvu d'analyse. Enfin, les articles d'opinion (au nombre de trois) et les lettres d'opinion (au nombre de deux) présentent le point de vue engagé d'un individu ou d'un groupe.

On constate que plus de la moitié des publications du corpus de presse (au nombre de sept) ne sont pas signées. Nous avons déjà vu que cela relève d'une pratique courante à cette époque dans *La Liberté*. Néanmoins, certains indices nous permettraient de déterminer l'origine de quelques-unes de ces publications, notamment les publications n° 8 et 9, qui proviennent probablement du CVFA.

Nous l'avons dit, il n'est pas rare non plus, à cette époque, que l'hebdomadaire reproduise des articles auparavant publiés dans la presse québécoise. C'est le cas de l'article n° 2, d'abord paru dans *La Presse*, et, partiellement, de l'article n° 7 puisqu'il s'agit de la reproduction d'un article paru dans *L'Action*, accompagné de commentaires rédigés localement. En outre, Gaston Dulong est le rédacteur de l'article n° 11. Enfin, plusieurs textes reprennent les propos que le linguiste a tenus avant, pendant ou après son séjour au Manitoba. Ces articles et ces propos rapportés permettent d'analyser ce que nous pourrions appeler « le point de vue québécois sur la question manitobaine » à l'époque qui nous intéresse. C'est sur ce matériel que sont fondées les analyses proposées dans la prochaine section.

## 5. Analyse du corpus : tendances et illustrations

Dans les années 1960, une place de choix est dévolue aux experts dans la réflexion entourant l'aménagement linguistique et la dualité canadienne. Les débuts de l'aménagement du français au pays devront s'appuyer sur le savoir objectif et l'expertise scientifique, et le Manitoba n'échappe pas à cette dynamique. Dans cette section, nous présenterons tout d'abord les raisons qui motivent les différents acteurs de notre corpus à faire appel à un expert. Ensuite, nous examinerons les inquiétudes qui poussent justement l'élite franco-manitobaine à se tourner vers le conseil d'un expert, notamment la situation scolaire (sa gestion et son rôle dans l'aménagement linguistique), la qualité de la langue française et la question du bilinguisme.

### 5.1. L'expert au service du réseau institutionnel canadien-français

Dans un contexte marqué par le changement, alors que des actions sont requises de part et d'autre de l'échiquier politique, l'expert est fréquemment sollicité à travers le Canada (Lapointe-Gagnon, 2013) – et en particulier au Canada français (Heller, 1999, 2007, pour le Québec; Ali-

Khodja et Boudreau, 2009, pour l'Acadie). Il est appelé à orienter et à cautionner des décisions d'ordre politique (ce sera alors la charge du sociologue) ou d'aménagement linguistique (ce sera alors la charge du linguiste, ou du moins de l'expert en « langue »).

L'examen de notre corpus de presse et des documents d'archives permet de constater qu'au Manitoba, les conseils d'experts sont requis pour piloter tant l'action sociale que l'action politique. Ainsi, c'est bien en qualité d'expert qu'on confie à Gaston Dulong le soin de mener une enquête, comme en témoignent les différents titres qui lui sont conférés dans le corpus à l'étude : « spécialiste », « professeur de linguistique à l'Université Laval », « cet expert en linguistique », « scientifique », « linguiste ». Et les attentes sont grandes envers celui-ci, car des discussions sur l'aménagement du français et la dualité canadienne seront amorcées à la suite des résultats de l'enquête.

Un nombre important d'articles de notre corpus de presse, ainsi que plusieurs documents d'archives que nous avons consultés, mentionnent l'importance des résultats qui découleront des recherches de Gaston Dulong. On souligne notamment qu'ils pourront servir d'outils de revendication auprès du gouvernement provincial pour l'enseignement du français et auprès de la commission BB. Ainsi, l'enquête que mène Gaston Dulong sur l'état du français au Manitoba « rend[ra] service à [divers] groupements [du réseau institutionnel canadien-français] » et le rapport subséquent qu'il produira, « fournira une base scientifique d'action », selon le communiqué du CVFA en date du 19 avril 1963 (n° 1).

Dans un autre communiqué, le CVFA (n° 8) relate les points saillants de sa 27<sup>e</sup> session, dont la présentation faite par Gaston Dulong de son rapport. On y mentionne que ce sera notamment ce rapport et celui qu'a produit un professeur d'économie sur les Acadiens des Maritimes qui permettront au CVFA d'« étudier [...] [sa] participation [...] à l'enquête royale sur le bilinguisme et sur le biculturalisme au Canada ainsi que sur le projet de réforme de la constitution canadienne » (n° 8).

L'AECFM, pour sa part, insiste sur le fait qu'« il serait peu sage de faire des propositions qui demanderaient plus de français [dans l'enseignement], avant la parution du mémoire du professeur [...] Dulong<sup>44</sup> ». Ou

---

<sup>44</sup> « Comité exécutif – Réunion spéciale du 18 juillet 1963 », SHSB, Fonds RB, 0069/531/40/78-83, p. 678.

encore : « [...] il serait malséant de faire des représentations au Ministère [*sic*] de l'Éducation de la province avant que tous aient pris connaissance des études et des recherches entreprises et menées à bonne fin par des experts en linguistique et en psychologie<sup>45</sup>. »

Examinons à présent les trois inquiétudes dont il a été question dans notre introduction. En relevant des exemples de ces inquiétudes dans notre corpus, nous mettrons au jour le clivage idéologique qui le traverse quant à l'aménagement du français au Manitoba.

### 5.2. *La situation scolaire au Manitoba*

Au Manitoba, à l'époque étudiée, les craintes par rapport à l'avenir du français se concentrent sur le milieu scolaire, et la question de l'éducation pour le groupe français domine l'espace médiatique francophone (Monnin, 2018 ; Hébert, 2012). Toutefois, les désaccords abondent.

D'une part, un débat met en évidence deux positions sur le type d'organisation scolaire à revendiquer auprès du gouvernement provincial : d'un côté, on défend un système d'écoles confessionnelles insérées dans le système scolaire public, de l'autre, on défend un système d'écoles de langue française à l'intérieur du système public. Ce débat, qui oppose la primauté de la foi à celle de la langue dans les revendications scolaires, s'inscrit dans un débat plus large portant sur le maintien de la langue dans la province – et, à plus grande échelle, au Canada. En effet, à cette époque, on observe une transformation discursive par rapport à la place qu'occupe la foi dans le maintien et l'aménagement du français (Heller, 1996, 1999 ; Martel et Pâquet, 2010). Au Manitoba, cette transformation se cristallise dans la question scolaire (Monnin, 2018).

D'autre part, dans le camp des défenseurs des écoles françaises, on réfléchit à la place qui serait hypothétiquement accordée au français dans un système d'écoles de langue française à l'intérieur du système public. Ces réflexions mettent au jour un *continuum* de positions, que la caricature de Mulaire illustre adéquatement (voir la figure 2). Cette dernière reflète les différentes positions sur l'aménagement du français dans la province ainsi que les différents segments de ce *continuum*. Mulaire en donne la description suivante :

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 680.

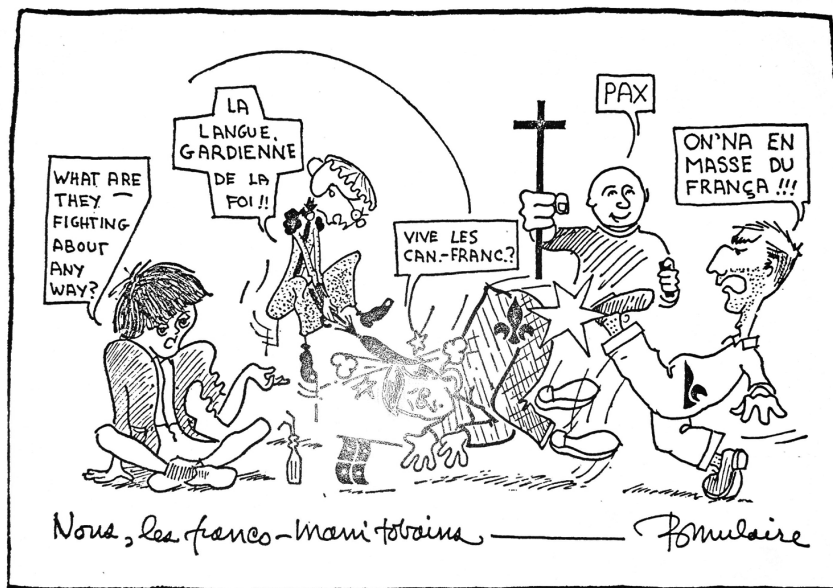


FIGURE 2 – « Nous, les Franco-Manitobains » (Mulaire, 2016 : 40), caricature publiée originalement dans *La Liberté et le Patriote*, 6 mai 1965, p. 13.

On y voit les factions linguistiques qui divisaient la communauté. En arrière, l'Église répand la *Pax* divine pendant qu'une traditionaliste langue-foi et un Canadien français satisfait de son sort assènent de coups un nationaliste pro-Québec militant. Dans un coin, un jeune anglicisé n'y comprend rien (Mulaire, 2016 : 40).

Présentons successivement ces différentes positions en les illustrant à l'aide de notre corpus. La première prône la prudence en matière d'aménagement linguistique à l'école. Depuis 1916, on reconnaît que l'école est un lieu d'intervention primordial au Manitoba français afin d'assurer la transmission du français à la relève, une réalité décrite dans notre corpus de presse : « C'est à l'école et par l'école que nous devons travailler comme l'avaient compris les fondateurs de l'Association. [...] Si nous ne formons pas nos jeunes, tout est perdu. Sauvons notre jeunesse d'abord » (n° 3).

Dès sa création, la programmation de l'AECFM s'organisait autour du mot d'ordre de M<sup>gr</sup> Béliveau, qui préconisait de « mettre du français<sup>46</sup> »

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 678.



dans les écoles publiques malgré l'interdiction gouvernementale. La réussite de cette politique de désobéissance dépendait pourtant des situations vécues localement par le groupe français au Manitoba : sa mise en œuvre était relativement réaliste dans les localités à forte concentration francophone, mais elle rencontrait de plus nombreux obstacles dans le contexte urbain, particulièrement à Saint-Boniface et à Winnipeg. Dans la période d'après-guerre, une « forte industrialisation de la province [...] pousse de plus en plus de Manitobains vers les villes » (Hallion, 2000 : 134), et le groupe de langue française n'échappe pas à ce mouvement. La jeunesse scolarisée en contexte urbain est en contact étroit avec l'anglais, à l'extérieur comme à l'intérieur des écoles. Rappelons que, dans son rapport, Gaston Dulong souligne l'effet anglicisant de l'école fréquentée par les Franco-Manitobains. En juillet 1963, les dirigeants de l'AECFM font eux-mêmes ce constat : « [L]e système scolaire que les Canadiens-français [*sic*] ont fait leur depuis une vingtaine d'années a certainement contribué dans une large mesure à aggraver, sinon à produire [l'anglicisation de notre jeunesse]<sup>47</sup>. »

Si certains reconnaissent que la situation doit changer, on reconnaît également qu'il faut faire preuve de prudence. Ainsi, alors que l'abbé Pierre Raymond, reconnu pour ses idées progressistes (Hébert, 2012 : 352), affirme lors d'une réunion de l'AECFM : « La formule adoptée jusqu'ici par les nôtres pour assurer la connaissance de la langue française ne saurait aboutir qu'à un fiasco total si on ne la modifie pas radicalement<sup>48</sup>. » Léo Rémillard, président de l'Association en 1963, déclare : « Je crois qu'il ne faudrait pas se lancer en orbite dans d'autres sphères avant d'avoir la base nécessaire » (n° 3). Le risque de la prudence est l'immobilisme. De ce fait, elle sera perçue comme de l'inertie par les jeunes à l'époque et sera critiquée (Hébert, 2012).

Les tenants de la deuxième position souhaitent voir l'établissement d'écoles entièrement françaises à l'intérieur du système scolaire public, ce à quoi le groupe français n'a pas eu accès depuis 1916. Bien que cette position, plus radicale, se retrouve dans diverses chroniques et lettres d'opinion (Monnin, 2018 ; Hébert, 2012), elle ne se lit qu'en filigrane dans notre corpus de presse et apparaît sous forme réactive, comme l'illustre le passage suivant :

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 680.

<sup>48</sup> *Ibid.*

[...] certains « séparatistes » ou « unilinguistes » locaux [...] [ont des] exigences outrées et irréalistes d'écoles françaises à cent pour cent. Ce ne sont certainement pas ceux qui ont les pieds au Manitoba mais la tête dans une autre province, qui travaillent le plus efficacement pour l'avancement progressif mais réel de la cause franco-manitobaine (n° 13).

Cette position trouve effectivement une résonance locale, par exemple dans la rubrique « Opinions » (Monnin, 2018), et gagnera en partisans quelques années plus tard (Hébert, 2012). C'est par la voix de Gaston Dulong, surtout, que cette position est formulée dans notre corpus, comme les citations suivantes en témoignent :

L'avenir se dessine dans la génération montante, dans celle qui apprend, dans ce qu'elle apprend. [...]. M. Dulong [...] affirme catégoriquement que le foyer seul est impuissant à garantir la survivance culturelle (n° 5).

Dans les écoles fréquentées par les Franco-manitobains [*sic*], le français doit recouvrer la première place. [...] On devra préparer les enfants à ces écoles en créant le plus tôt possible des maternelles exclusivement françaises surtout dans les centres mixtes et urbains<sup>49</sup>.

La troisième position est essentiellement portée par la population franco-manitobaine, en réaction aux discours des élites. Elle s'ancre dans une réalité vécue par certains Franco-Manitobains depuis l'après-guerre, qui ont quitté des centres ruraux à majorité francophone et ont souffert, une fois arrivés en ville, d'une maîtrise imparfaite de l'anglais (Hallion, 2000). À cette époque, on trouve de nombreuses traces de cette position tant dans notre corpus de presse que dans les archives, confirmant ainsi sa prégnance dans le discours de la « masse<sup>50</sup> » :

[Les parents] exigent que l'école apprenne l'anglais plus que convenablement à leurs enfants qui auront à gagner leur vie ici même au Manitoba (n° 3).

[...] L'attitude de trop de parents qui attribuent leurs maigres succès économiques dans la vie à leur ignorance de l'anglais plutôt qu'à la cause réelle : leur incompétence. Ils veulent donc assurer à leurs enfants un meilleur sort en insistant sur l'anglais au détriment du français<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> Gaston Dulong, « L'état du français au Manitoba », USB, Fonds CG, P013-002-019, p. 12-13.

<sup>50</sup> Ce terme employé dans un sens dépréciatif est emprunté à notre corpus. Il est notamment utilisé par Gaston Dulong, comme nous le verrons dans la sous-section suivante.

<sup>51</sup> « Rapport du comité spécial sur la re francisation », SHSB, Fonds RB, 0069/531/40/26-28, p. 617; souligné dans le texte.

Examinons maintenant la deuxième inquiétude : la qualité de la langue. Elle est en lien étroit avec la précédente et préoccupe au premier chef le Québec à cette époque, qui voit dans l'état du français au Manitoba un miroir assombri de son avenir.

### *5.3. La qualité de la langue française*

Dès le début des années 1960, les francophones hors Québec, qui deviendront, avec l'affirmation du nationalisme québécois et la mise en place du bilinguisme fédéral, des minorités linguistiques de langue officielle, font figure d'épouvantails, et leur situation linguistique, marquée par l'anglicisation, préfigure, selon certains, l'avenir sombre qui guette le Québec s'il ne réagit pas. Le statut d'infériorité du français par rapport à l'anglais ainsi que la « contamination » que le premier subit au contact du second dans les communautés franco-canadiennes en dehors de la Belle Province est un présage de l'avenir du français au Québec. En bref, à cette époque, ces communautés servent l'idéologie néonationaliste du Québec ; pour s'affirmer, le mouvement québécois devra effectivement diminuer l'importance des francophones vivant à l'extérieur du Québec : « [Le] nationalisme québécois [...] en redéfinissant l'aventure de la nation française d'Amérique sur le seul territoire québécois tendra à expulser les francophonies minoritaires de cette aventure » (Meunier et Thériault, 2008 : 228). Plusieurs passages du corpus témoignent de ce mouvement de dévalorisation de la situation des Franco-Manitobains, notamment le suivant : « [S]eules les minorités françaises ayant l'avantage de vivre groupées dans des régions où l'élément anglo-canadien est lui-même minoritaire ont de réelles chances d'être sauvées... quant aux autres, leur isolement semble les condamner irrémédiablement à l'assimilation totale et définitive » (n° 2).

Ces représentations s'appuient, entre autres, sur l'exploitation de la métaphore de la maladie<sup>52</sup> pour décrire la situation du groupe français au Manitoba : au début des années 1960, les difficultés rencontrées par cette communauté pour assurer son épanouissement sont autant de « maux » pour lesquels certains « médecins de la culture » cherchent à trouver « des remèdes » (n° 3). Il est aussi question de « faiblesse de la vie française au

---

<sup>52</sup> Certains discours sur l'hybridité linguistique, notamment dans la presse, ont fréquemment recours à cette métaphore pour véhiculer une image négative du phénomène (Boudreau, 2016).

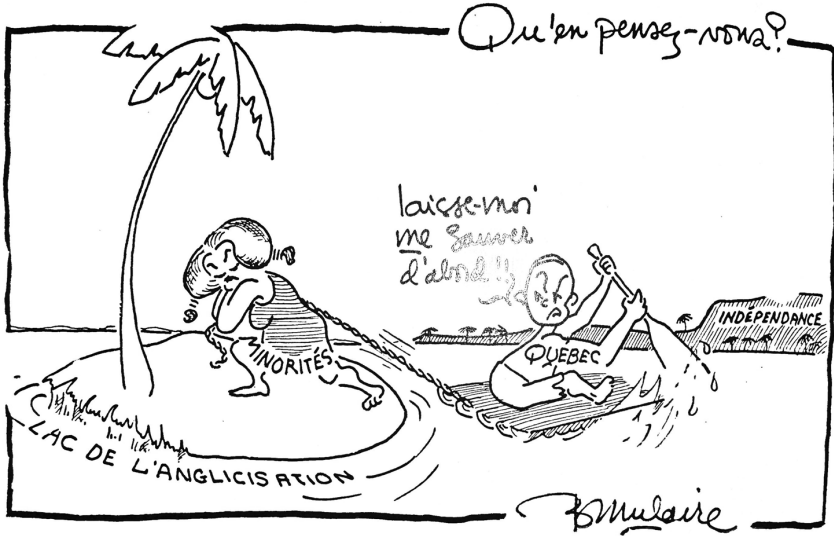


FIGURE 3 – « Laisse-moi me sauver d'abord!! » (Mulaire, 2016 : 34), caricature publiée originalement dans *La Liberté et le Patriote*, 10 juillet 1964, p. 14.

Manitoba » (n° 7). Par ailleurs, une entrevue avec le professeur Gaston Dulong, parue sous le titre « *His Language "suffering" in Manitoba*<sup>53</sup> » (citée dans n° 4), dans le *Free Press*<sup>54</sup>, amène un rédacteur anonyme à se demander ironiquement : « M. Dulong fait-il une enquête ou une autopsie? » (n° 4)

L'ensemble de ces signes de faiblesse que montre la minorité franco-manitobaine, en plus d'agir comme épouvantail, sert également un discours qui annonce la mort du français dans la province, préfigurant les propos tenus par René Lévesque en 1968, qualifiant les minorités francophones du Canada de « *dead ducks* ». C'est ainsi que l'on retrouve les remarques suivantes dans le corpus : « [Gaston Dulong] a exprimé l'opinion à l'effet que la minorité française était perdue à l'Ouest [*sic*] du Manitoba et qu'elle n'aurait pas beaucoup [*sic*] de chance de survie au Manitoba, en dehors de la région à l'est de la rivière Rouge » (n° 4). Le linguiste revient sur ses expériences vécues au Manitoba en précisant : « J'ai vu là-bas, [...] la dernière génération parlant le français » (n° 7). Dans un article paru dans

<sup>53</sup> « Sa langue "agonise" au Manitoba. » (Nous traduisons.)

<sup>54</sup> À l'époque, le *Free Press* de Winnipeg est un quotidien de langue anglaise du Manitoba à grande diffusion. Il est encore aujourd'hui le principal quotidien de la province.

*L'Action* et reproduit dans *LLP*, le journaliste Jean Hubert déclare, quant à lui : « Le français se meurt au Manitoba » (n° 7).

Ce constat justifie l'abandon des minorités et cautionne un discours séparatiste dans lequel on retrouve l'idée que « [l]a nation française d'Amérique exige, pour sa survie, de se replier dans son foyer principal, le Québec, et d'édifier sur les rives du Saint-Laurent un État-nation francophone » (Thériault, 1996 : 44). L'illustration de Mulaire, parue dans *LLP* pendant l'été 1964, est particulièrement éclairante sur ce point (voir la figure 3).

Il semble que les minorités francophones continuent aujourd'hui à jouer ce rôle de repoussoir dans les débats qui animent régulièrement les rapports entre le Québec et ces dernières, en particulier en ce qui a trait à la qualité de la langue. Par exemple, Laurence Arrighi et Isabelle Violette notent que la polémique linguistique qui a secoué la communauté acadienne en 2012 a permis à certains intervenants dans le débat d'instrumentaliser « [les] minorités francophones hors Québec, dont la situation est assombrie pour en faire le repoussoir qui doit conduire les Québécois à rester sur leur garde en matière de langue [...] » (2013 : 68)<sup>55</sup>. La récurrence de ce mécanisme montre qu'il s'agit d'un outil efficace pour légitimer des positions idéologiques protectionnistes sur des questions liées à l'aménagement linguistique.

Le sombre constat auquel arrive Gaston Dulong dans son rapport, et qui est relayé en partie dans le corpus de presse que nous avons constitué, s'ancre dans une idéologie courante au début de la décennie 1960 au Canada français (voir notamment le célèbre ouvrage de Jean-Paul Desbiens, publié en 1960). Cette idéologie perdure encore aujourd'hui et cible l'anglais comme principale source de contamination et de corruption de l'esprit, de la culture et de la langue françaises, qui perd alors sa pureté fantasmée. À ce propos, Monica Heller remarque : « *In Quebec, as elsewhere in francophone Canada, [the] [...] focus [has been] on the importance of constructing French as a monolingual variety, and of constructing a norm which is somehow both authentic and authoritative*<sup>56</sup> » (1999 : 159).

<sup>55</sup> Voir aussi Laurence Arrighi et Émilie Urbain dans le présent numéro, p. 105-124.

<sup>56</sup> « Au Québec, comme ailleurs au Canada francophone, une place de choix a été accordée à la construction du français en tant que variété monolingue et au développement d'une norme qui, en quelque sorte, est à la fois authentique et investie d'autorité. » (Nous traduisons.)

Dans le corpus, on en vient à se demander : « Combien de Franco-Manitobains parlent parfaitement et habituellement le Français [*sic*] ? » (n° 1) Le modèle à atteindre est celui de l'« esprit français, dans une ambiance scolaire à mentalité française », et il faut également que les jeunes « apprennent à se cultiver en français » (n° 7). Cette idéologie du standard, liée à celle de l'unilinguisme, présente une vision monolithique de la langue qui se heurte aux réalités vécues par les Franco-Manitobains, comme nous le verrons plus loin. La valorisation d'un français exempt de marques transcodiques se double d'une dévalorisation d'une frange de la communauté, la « masse », dont les pratiques linguistiques pervertissent la langue. Selon Gaston Dulong, dont les propos sont rapportés dans un des articles du corpus, « [...] toutes [les] énergies doivent tendre à éduquer la masse canadienne-française, à relever son niveau culturel, à lui réapprendre à parler français. À lui apprendre la langue de sa culture et non pas ce patois qui lui donne présentement l'impression de ne parler qu'une langue purement folklorique » (n° 2).

Abordons enfin la dernière inquiétude, celle du bilinguisme, une préoccupation particulièrement d'actualité à cette époque.

#### 5.4. *La question du bilinguisme*

Au Manitoba, la place de l'anglais est de plus en plus importante dans la vie quotidienne de la population française au début de la décennie 1960, sous le coup de différents facteurs dont il a déjà été question, en particulier l'urbanisation. Dans notre corpus, ce constat suscite deux réactions diamétralement opposées, l'une qui provient de l'extérieur de la communauté et l'autre de l'intérieur, lesquelles témoignent de deux visions quant à l'avenir du bilinguisme au Canada. Malgré un objectif commun, soit celui d'assurer la pérennité du français au Canada, les solutions proposées sont divergentes. Ces visions s'enracinent en fait dans une conception idéologique différente de la notion de bilinguisme. Dans un contexte majoritaire (comme le Québec), selon l'idéologie de l'unilinguisme, le bilinguisme constitue un risque d'assimilation, alors que dans un contexte minoritaire (comme le Manitoba), le bilinguisme offre une planche de salut, une possibilité de se doter de moyens de maintenir et de continuer à transmettre le français.

Dans notre corpus, la position externe, contre le bilinguisme, est défendue par Gaston Dulong. En séjournant au Manitoba, il perçoit une réalité francophone qui lui semble insoutenable, d'autant plus qu'elle

laisse présager un avenir sombre pour le Québec. Inspiré par le vent de changement et de réflexion qui souffle sur le devenir de l'aménagement linguistique et de la dualité canadienne et par la création de la commission BB à l'été 1963, il affirme que seul l'unilinguisme français peut constituer un rempart contre le « bilinguisme massif [qui] est essentiellement une étape de transition » et « un moment de l'acheminement inexorable vers l'unilinguisme [anglais] » (n° 11). Il poursuit : « Ne nous laissons pas endormir par les formules soporifiques de ceux qui entrevoient le jour où tout le Canada sera bilingue : c'est une utopie » (n° 11).

La solution, selon Dulong, serait de miser sur un Québec unilingue, seul milieu viable pour l'avenir du français au Canada. Il avance : « C'est au Québec, essentiellement, que se joue l'avenir du français au Canada, dans la seule province où les francophones ne sont plus une minorité [...] » (n° 11).

Dans notre corpus, la position interne, en faveur du bilinguisme, est illustrée par divers articles rédigés localement. L'anglais y est présenté comme une donnée incontournable au Manitoba. Le groupe de langue française évolue dans un monde marqué par le bilinguisme, où le français et l'anglais connaissent une répartition fonctionnelle : alors que le français est plutôt réservé aux échanges dans la sphère privée, l'anglais est la langue d'usage dans la sphère publique. Le Manitoba ne peut donc pas être comparé, selon les tenants de la position interne, à des lieux où le français est majoritaire ; il a des particularités sociolinguistiques dont il faut tenir compte :

Le groupe de langue française du Manitoba ne vit pas dans le Québec, ni en France, mais au Manitoba, où il constitue à peine 7 pour cent de la population. La définition d'un Franco-Manitobain et d'une école franco-manitobaine n'est pas identique à la définition d'un Québécois, d'un Français de France, ni d'une école québécoise ou française. Encore moins d'un Parisien.

L'anglais est au Manitoba comme le français devrait l'être au Québec, la langue commune, voire officielle, qu'il faut par conséquent posséder convenablement (n° 7).

Ainsi, il ne s'agit pas de remettre en question ce fait, soit la prédominance de l'anglais, mais plutôt de prendre le chemin de la diplomatie en proposant un aménagement de la diglossie afin de réduire le déséquilibre entre les deux langues et améliorer les relations entre les deux groupes. Rappelons que la communauté francophone du Manitoba a

connu cinquante ans d'interdiction du français en milieu scolaire public, et la réflexion que l'on mène dans les années 1960 se nourrit de cette relation conflictuelle, qui ne peut être résolue du jour au lendemain. Ce mouvement qui favorise une approche diplomatique se reflète dans le corpus, comme l'illustrent les citations suivantes :

Rester une société française qui voisine amicalement [avec] une société anglaise et qui toutes deux s'intègrent dans un Manitoba biculturel est encore en notre pouvoir. Entreprenez une action positive – non pas de lutte contre l'anglais – mais de revalorisation sociale du français (n° 10b).

Grâce à l'autonomie provinciale en matière scolaire, [...] les Franco-Manitobains doivent améliorer leur sort dans un cadre bien limité, en cultivant la compréhension et le sentiment de justice de leurs concitoyens manitobains. Un facteur important de ce travail consiste à encourager les Anglo-Manitobains à apprécier la dualité canadienne [...] (n° 7).

Ainsi, la prudence s'impose dans les démarches que l'on envisage d'entreprendre auprès du gouvernement provincial afin que le français obtienne une place de choix dans le milieu scolaire, premier lieu d'intervention dans l'aménagement du français au Manitoba (Monnin, 2018). L'abbé Raymond décrit avec force et de manière imagée la circonspection que préconisent certains membres de l'élite :

En nous dépêchant, nous risquons fort de faire fausse route. Faute d'avoir suffisamment étudié la nature de la thalidomide, on a causé la naissance de bébés difformes. En demandant quelque chose au Ministère qui servirait à peine de palliatif, on regretterait peut-être un geste hâtif et prématuré qui engendrerait un bâtard qu'il nous faudra[i]t ensuite élever parce que nous n'aurions que nous à blâmer de l'avoir conçu. Car un faux bilinguisme ne corrigerait pas l'unilinguisme que nous servons aujourd'hui à nos enfants<sup>57</sup>.

## 6. Conclusion

L'examen de notre corpus nous a permis de dégager trois sujets de préoccupation pour l'élite dirigeante du Manitoba français au début des années 1960 : tout d'abord, la pérennité du milieu scolaire tel qu'il était géré depuis 1916; ensuite, la qualité du français des jeunes formés dans ces écoles et leur aptitude à entamer par la suite le cours classique au Collège

---

<sup>57</sup> « Comité exécutif – Réunion spéciale du 18 juillet 1963 », SHSB, Fonds RB, 0069/531/40/78-83, p. 681.



de Saint-Boniface afin d'assurer la relève ; et, enfin, la place que l'élite devrait accorder au bilinguisme tant comme réalité locale que comme avenir dans l'aménagement linguistique du pays et de la province. Ainsi, à la demande du CSB, conjointement avec l'AECFM et le CVFA, le linguiste Gaston Dulong est sollicité au printemps 1963 en qualité d'expert dans le but d'orienter les discussions et la recherche de solutions à ces problématiques.

Nous avons montré que le séjour de Dulong et les retombées escomptées de son enquête ont fait l'objet de discussion dans notre corpus, composé d'articles publiés dans *La Liberté* et de documents d'archives. Par le prisme du séjour du linguiste, de ses propos et de l'attente des résultats de son enquête, nous sommes parvenues à cerner le discours de l'élite franco-manitobaine à l'époque concernant les idéologies linguistiques liées au français et à son aménagement ainsi qu'à la dualité canadienne et au rôle que le Manitoba français pourrait jouer dans la redéfinition de la nation canadienne.

En définitive, nous avançons que des études plus approfondies sur la place du Manitoba dans les discours véhiculés dans les années 1960 sur l'aménagement du français sont nécessaires à une compréhension plus globale de cette question. L'étude de cette époque au Manitoba français, encore peu examinée, permet de mieux saisir des questions fondamentales, comme celle de l'aménagement du français dans la province (notamment en ce qui a trait au développement d'écoles entièrement françaises dans les années 1970) et celle du développement de la politique linguistique au niveau provincial, qui préoccupera le Manitoba français dans les décennies suivantes et qui est encore d'actualité aujourd'hui. Nous pensons que ces questions méritent d'être approfondies afin de mettre au jour leur importance dans l'histoire de la francophonie manitobaine. Cet article est une humble contribution à cette vaste entreprise.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### ARCHIVES

Société historique de Saint-Boniface, Centre du patrimoine  
Fonds Raymond Bernier, 0069

Université de Saint-Boniface  
Fonds Collection générale, P013  
Fonds Collège des Jésuites, A017

### CORPUS DE PRESSE

- N° 1, ANONYME (Conseil de la Vie française en Amérique) (1963). « Enquête sur la culture française dans la province du Manitoba », *La Liberté et le Patriote*, 19 avril, p. 1.
- N° 2, ANONYME (1963). « Enquête d'un professeur de Laval sur la survivance des Franco-Manitobains », *La Liberté et le Patriote*, 10 mai, p. 5. Paru dans *La Presse*, 2 mai 1963, p. 34. Signé M.-A. C.
- N° 3, RÉMILLARD, Léo (1963). « Nous sommes à un tournant de notre histoire, nous sentons bien qu'il faut avancer et non reculer », *La Liberté et le Patriote*, 10 mai, p. 8.
- N° 4, ANONYME (1963). « Enquête et Publicité », *La Liberté et le Patriote*, 17 mai, p. 1.
- N° 5, ASSOCIATION DES ANCIENS DU COLLÈGE (1963). « Rencontre de M. Dulong », *La Liberté et le Patriote*, 31 mai, p. 7.
- N° 6, R. V. (1963). [Sans titre], *La Liberté et le Patriote*, sous la rubrique « Tribune libre », 21 juin, p. 3.
- N° 7, ANONYME (1963). « "Danger au Manitoba" », *La Liberté et le Patriote*, 9 août, p. 5. Article de Jean Hubert, paru dans *L'Action*, de Québec, commenté par un rédacteur anonyme.
- N° 8, ANONYME (1963). « Le Conseil de la vie française tient sa 27<sup>e</sup> session de 3 jours », *La Liberté et le Patriote*, 27 septembre, p. 1.
- N° 9, ANONYME (1963). « Nouveaux membres à la Vie française », *La Liberté et le Patriote*, 4 octobre, p. 1.
- N° 10a, DUCHARME, Alfred, s.j. (1963). « La culture française au Manitoba – I », *La Liberté et le Patriote*, 27 septembre, p. 3.
- N° 10b, DUCHARME, Alfred, s.j. (1963). « La culture française au Manitoba – II », *La Liberté et le Patriote*, 4 octobre, p. 3.
- N° 11, DULONG, Gaston (1964). « Priorité du français pour les francophones », *La Liberté et le Patriote*, 15 mai, p. 14.

N° 12, ANONYME (1964). [Sans titre], *La Liberté et le Patriote*, 19 juin, p. 15.

N° 13, BÉDARD, Roméo, o.m.i. (1964). « Pour une fois... nous sommes à l'avant-garde », *La Liberté et le Patriote*, 25 septembre, p. 3.

#### ARTICLES ET OUVRAGES CITÉS

ALI-KHODJA, Mourad, et Annette BOUDREAU (2009). *Lectures de l'Acadie : une anthologie de textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*, suivi de *Réflexions sur les savoirs en milieu minoritaire*, Montréal, Éditions Fides.

ALLAIRE, Gratien (1993). « De l'Église à l'État : le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1956-1970 », dans Jean Lafontant (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, p. 229-245.

ALLAIRE, Gratien (2004). « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 : le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17 (printemps), p. 107-116.

ARRIGHI, Laurence, et Isabelle VIOLETTE (2013). « De la préservation linguistique et nationale : la qualité de la langue de la jeunesse acadienne, un débat linguistique idéologique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, n° 2, p. 67-101.

BLAY, Jacqueline (2016). *Histoire du Manitoba français : de Gabrielle Roy à Daniel Lavoie (1916-1968)*, Saint-Boniface, Les Éditions des Plaines.

BOCQUEL, Bernard (1996). *Au pays de CKSB, 50 ans de radio française au Manitoba*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé.

BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Éditions Classiques Garnier.

COMEULT, Gilbert-L. (1977). *The Politics of the Manitoba School Question and its Impact on L.-P.-A Langevin's Relations with Manitoba's Catholic Minority Groups, 1895-1915*, mémoire de maîtrise, Winnipeg, University of Manitoba.

COMEULT, Gilbert-L. (1979). « La question des écoles du Manitoba : un nouvel éclairage », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 1 (juin), p. 3-23.

DESBIEWS, Jean-Paul (1960). *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.

DIALLO, Fatima (1983). *Vocabulaire du français disponible au Manitoba : étude différentielle du vocabulaire des écoliers francophones du Manitoba, de l'Acadie et de la France*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

GENDRON, Jean-Denis (2006). « Historique de la Société du parler français au Canada », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002 : la Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 6-28.

HALLION, Sandrine (2000). *Étude du français parlé au Manitoba*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille I – Université de Provence.

HÉBERT, Raymond (2012). *La Révolution tranquille au Manitoba français*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé.

- HÉBERT, Raymond, et Marcel BILODEAU (1987). « Le français au Manitoba : quelques tendances socio-démographiques », dans Raymond Théberge et Jean Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire ?*, Saint-Boniface, Centre de recherche du Collège de Saint-Boniface, p. 209-224.
- HÉBERT, Raymond, et Jean-Guy VAILLANCOURT (1971). « French Canadians in Manitoba: Elites and Ideologies », dans Jean Leonard Elliott (dir.), *Minority Canadians*, vol. 2 : *Immigrant Groups*, Scarborough, Prentice-Hall, p. 175-190.
- HELLER, Monica (1996). « Langue et identité : l'analyse anthropologique du français canadien », dans Jürgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 19-36.
- HELLER, Monica (1999). « Heated Language in a Cold Climate », dans Jan Blommaert (dir.), *Language Ideological Debates*, Berlin, De Gruyter Mouton, p. 143-170.
- HELLER, Monica (2007). « “Langue”, “communauté” et “identité” : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 39-54.
- JOLICOEUR, Gérard (1985). *Les Jésuites dans la vie manitobaine*, t. 1 : 1885-1922, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie (2013). *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- LEBLANC, Paul-Émile (1968). *L'enseignement du français au Manitoba, 1916-1968*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa.
- LÉVEILLÉ, Joseph Roger (2012). « Les années Frontières », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 24, n° 1-2, p. 137-156.
- MARTEL, Marcel (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- MARTEL, Marcel, et Martin PÂQUET (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- MERCIER, Louis (2002). *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois, 1902-1962 : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MEUNIER, E.-Martin, et Joseph Yvon THÉRIAULT (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, p. 205-240.
- MONNIN, Isabelle C. (2018). « Devenir francophone et laïque au Manitoba français : *La Liberté et le Patriote* (1963-1964) », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 199-222.
- MULHAIRE, Bernard (2016). *Caricatures*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé.
- PELCHAT, Carole (2008). « Le Collège universitaire de Saint-Boniface », dans André Fauchon et Carol J. Harvey (dir.), *Saint-Boniface 1908-2008 : reflets d'une ville*, Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 111-114.

- RODRIGUEZ, Liliane (2006). *La langue française au Manitoba (Canada) : histoire et évolution lexicométrique*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- SÉNÉCHAL, Pierre-Olivier (2005). « L'œuvre de presse catholique des oblats au Manitoba, 1907-1925 », dans André Fauchon (dir.), *L'Ouest : directions, dimensions et destinations : les actes du vingtième colloque du CEFCO*, Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 59-80.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1996). « Sociologie et figures identitaires de l'Acadie et des francophonies minoritaires du Canada », dans Jürgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 37-50.
- TURENNE, Roger (2014). « Une perspective manitobaine sur la Commission BB », dans Richard Clément et Pierre Foucher (dir.), *50 ans de bilinguisme officiel : défis, analyses et témoignages*, Ottawa, Invenire, p. 35-40.